

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 714

présenté par
Mme Clergeau

ARTICLE 28

I. – À l’alinéa 5, après le mot :

« procéder »,

insérer les mots :

« , au plus tard à une date fixée par décret, ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« et au plus tard à une date fixée par décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.